

*Mieux vivre ensemble* | Une solidarité intergénérationnelle  
au cœur d'une solidarité ville/campagne

**LEADER** 2014/2020  
Pays de Bourges

□ Vous avez un Projet pour l'alimentation locale et solidaire  
ou pour le **maintien à domicile des personnes âgées** ?

L'équipe **LEADER** du Pays de Bourges peut vous aider...



# LEADER EN 7 QUESTIONS

## 1. C'EST QUOI ?

Un dispositif européen qui soutient le développement des territoires ruraux en favorisant une dynamique de projets innovants.

## 2. COMMENT ?

Par des initiatives locales, mises en réseaux de partenaires, accompagnées et soutenues par des fonds européens (FEADER), régionaux (Région Centre-Val de Loire) et locaux (Département du Cher, Communautés de communes ou d'agglomération).

## 3. POUR QUI ?

Des acteurs privés et publics, implantés sur le territoire du Pays de Bourges (voir carte).

## 4. POUR QUELS PROJETS ?

Les projets devront s'inscrire dans la stratégie présentée ci-contre.

## 5. COMBIEN ?

De 5000 à 100 000 € par projet.  
1 € de subvention publique nationale = 4 € FEADER.

## 6. PENDANT COMBIEN DE TEMPS ?

6 ans, de 2015 à 2020.

## 7. QUI DÉCIDE ?

Le Comité de programmation du Groupe d'Action Local, instance locale composée d'acteurs privés et publics.

## 3 axes d'intervention...

# 1

### Alimentation locale et solidaire

- Favoriser le développement de l'agriculture en circuit court (stratégie foncière, couveuse agricole, communication, ...),
- Promouvoir l'essaimage du maraîchage porté par l'Économie Sociale et Solidaire et les projets citoyens (jardins partagés et pédagogiques, sensibilisation, ...),
- Développer l'accessibilité en produits bio et locaux dans la restauration hors domicile (coordination, formation, ...),
- Soutenir le développement et la mise en réseau des épiceries sociales et solidaires (études, aménagement, formation, ...).

# 2

### Maintien à domicile des personnes âgées

- Faire évoluer les modes d'accompagnement (étude stratégique, promotion des métiers du maintien à domicile,...),
- Créer des logements adaptés exemplaires (études préalables, animation d'un réseau d'acteurs, investissements, ...),
- Promouvoir l'adaptation énergétique du logement (sensibilisation des propriétaires, formation des professionnels, ...),
- Développer les services portés par l'Économie Sociale et Solidaire (communication, projets innovants, nouvelles technologies, ...).

# 3

### Coopération

- Accompagner et mettre en oeuvre des projets de coopération interterritoriaux (qui concernent plusieurs territoires français), transnationaux (qui concernent plusieurs territoires de l'Union Européenne) ou internationaux (qui concernent des territoires hors Union Européenne).

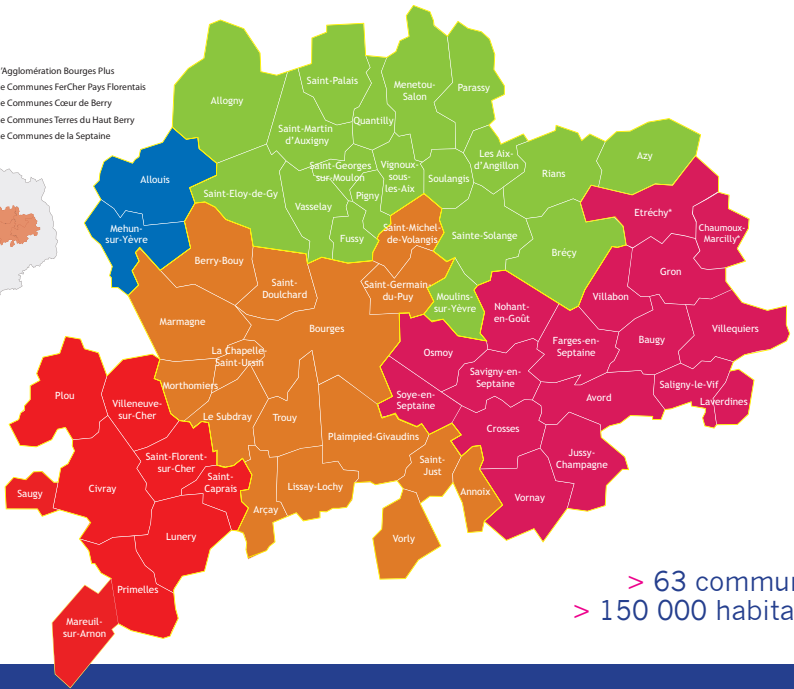


L'équipe LEADER peut vous aider individuellement et gratuitement tout au long de votre projet : Formaliser votre idée, améliorer sa qualité au regard de la stratégie et des critères de sélection, constituer le dossier, recherche des financements publics nécessaires à l'appel de fonds LEADER, suivre et évaluer votre projet...

> **N'hésitez pas à nous contacter le plus tôt possible dans le développement de votre projet !**

# De l'idée à LEADER...

- Communauté d'Agglomération Bourges Plus
- Communauté de Communes FerCher Pays Forestais
- Communauté de Communes Cœur de Berry
- Communauté de Communes Terres du Haut Berry
- Communauté de Communes de la Septaine



> 63 communes  
> 150 000 habitants

## 1. Rencontre de l'animateur LEADER et montage du dossier

L'animateur vous accompagne pour le budget et le plan de financement, et fait une première analyse technique d'éligibilité.

## 2. Dépôt d'une fiche d'intention et comité technique de sélection

Vous présentez votre projet. Le comité donne un avis d'opportunité et peut émettre des recommandations.

## 3. Dépôt du dossier et instruction

**Attention :** le projet ne devra pas avoir

commencé avant le dépôt du dossier. La DDT rend un avis réglementaire.

## 4. Comité de programmation

Il décide de financer ou non votre projet.

## 5. Réalisation du projet

Le réseau des membres du GAL peut vous suivre.

## 6. Paiement

Les subventions sont versées sur présentation des factures. Il est donc important de prévoir l'avance des dépenses.

Contact  
LEADER

Marion de LATUDE

leader@paysdebouges.fr - Tél. 02 48 26 82 51  
[www.paysdebouges.fr/le-pays-de-bouges/leader-2014-2020/](http://www.paysdebouges.fr/le-pays-de-bouges/leader-2014-2020/)



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne.  
L'Europe investit dans les zones rurales.